POUR VOS PUBLICATIONS

# *Propriétaires de camp ou de chalet, évitez le pire!*

**Attention! Le bois de chauffage doit se trouver à bonne distance de votre camp.**

Lorsqu'un camp est la proie des flammes et que le feu se propage à la forêt environnante, pour plusieurs personnes, il s'agit d'un événement incontrôlable. Un accident peut bien sûr se produire, mais savez-vous qu'il existe une panoplie d'actions pouvant prévenir de telles situations? Propriétaires de camp ou de chalet, faites un saut au : www.mrnf.gouv.qc.ca/parefeu. Vous y trouverez des conseils pour diminuer les risques liés aux incendies de forêt, notamment le choix de matériaux de construction, l'aménagement de la végétation et l'équipement de protection. Le **PareFeu** a été développé par la SOPFEU en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

## PRÉVENIR

## C'EST AGIR

Voici quelques-uns des précieux conseils disponibles sur le **PareFeu** – www.mrnf.gouv.qc.ca/parefeu

Comment aménager la végétation
- Zone coupe-feu de 10 m
- Zone d'atténuation de 20 m

Matériaux de construction à privilégier pour :
- Fondations fermées : béton et maçonnerie
- Fondations sur pilotis : grillage métallique pour fermer le dessous
- Murs : pierre, brique, stuc ou tôle
- Toiture : métal, fibre de verre ou grès
- Cheminée et poêle : tuyau muni d'un pare-étincelles métallique avec un grillage inférieur à 1 cm
- Véranda et patio : ciment ou métal

Comment se protéger
- Réservoir d'eau
- Arrosoir et asperseurs
- Pelle, râteau ou autres
- Motopompe et tuyau

*Un message de votre service d'incendie en collaboration avec la SOPFEU*

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

Janvier 2008